



Commune de
DOUZENS

La Douzinoise

n°31



Edito

L'été 2021 va-t-il rimer avec liberté retrouvée ? La crise sanitaire semble s'affaiblir, la campagne de vaccination faisant son effet lentement mais sûrement. Nous pouvons nous en féliciter mais cela ne doit pas nous inciter à nous relâcher trop hâtivement.

Quoi qu'il en soit, nous avons tous besoin de revivre quasi-normalement, c'est pourquoi, les mois de juillet et août nous permettront de nous retrouver autour des diverses festivités organisées.

Le café-restaurant va également ouvrir très prochainement ! C'est l'aboutissement d'un projet de longue haleine.

La construction du city-stade va débiter et une commission municipale travaille sur la réfection de l'aire de jeux de la « Rouquillole » qui est aujourd'hui vétuste, et sur la création d'une aire de jeux supplémentaire.

Tous ces projets sont réalisés sans aucune augmentation des impôts communaux.

Très bel été à vous tous, et très bonne lecture.

Le Maire

Philippe RAPPENEAU

Vie communale ...

BUDGETS

BUDGET PRINCIPAL

Vote des budgets :

Le budget de la municipalité a été voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 12 avril 2021.

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 **restent inchangés** :

*18,59 % pour la taxe d'habitation

*37,92 % pour la taxe foncière (bâti)

*116,10 % pour la taxe foncière (non bâti)

Le budget principal, conforme à l'instruction comptable M14, s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes de la manière suivante :

* en section de fonctionnement : à la somme de 1.698.951,43 euros

* en section d'investissement : à la somme de 1.249.041.43 euros

BUDGET ECOLES

Le budget de l'école (RPI BLOMAC COMIGNE DOUZENS) a été voté le 14 avril 2021 par le Conseil du SIVU.

Ce budget, conforme à l'instruction comptable M14, s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes de la manière suivante :

* en section de fonctionnement : à la somme de 289.213,36 euros

* en section d'investissement : à la somme de 106.912,03 euros

SUBVENTION ASSOCIATIONS

Malgré la crise sanitaire qui a empêché fortement les associations de réaliser leurs activités, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2021 les subventions pour les mêmes montants que précédemment.



Rénovation de jeux pour enfants

L'aire de jeux située sur l'espace vert de la Rouquillole fera l'objet prochainement d'importantes modifications : remplacement de jeux, installation d'une clôture rigide, bancs etc...).

Une réflexion est aussi en cours sur la création d'une nouvelle aire de jeux aux abords du stade.

Jeux actuels



Cartes ACTI CITY

Le Conseil Municipal souhaite offrir aux jeunes Douzenois âgés de 11 à 18 ans une carte Acti City.

Pour pouvoir en bénéficier, il suffit de se présenter en Mairie avec le livret de famille ou la pièce d'identité et un justificatif de domicile. L'inscription est repoussée jusqu'au mercredi 30 juin 2021 inclus.

La distribution se fera prochainement.

C'est quoi la carte Acti City ?

C'est une carte qui propose des réductions pour un maximum d'activités (sports, ciné, loisirs, spectacles et plus de 100 avantages chez nos commerçants partenaires dans l'Aude).

Pour plus de renseignements : <https://acticity.com/abonnement-acticity/>

Carcassonne

48 rue Antoine Marty, 11000 CARCASSONNE

Téléphone : 04.68.25.12.25

Du mardi au samedi : 13h30 -18h00

Fermé les samedis en mai/juin/juillet/août

acti city
information jeunesse de l'Aude

Narbonne

13 Boulevard Gambetta, 11000 NARBONNE

Du mardi au samedi : 13h30 -18h00

Fermé les samedis en mai/juin/juillet/août



Vie communale

Déplacement bibliothèque / salle club ados

D'un commun accord entre l'association du club des jeunes et l'ALCD, il a été décidé ce qui suit :

- * Déplacer la salle des jeunes vers la salle où se trouve la bibliothèque actuellement aux écoles
- * Inversement, déplacer la bibliothèque vers la salle Place Liviana

Les menus travaux nécessaires sur ces différents locaux seront effectués dès le début des vacances d'été.

City stade

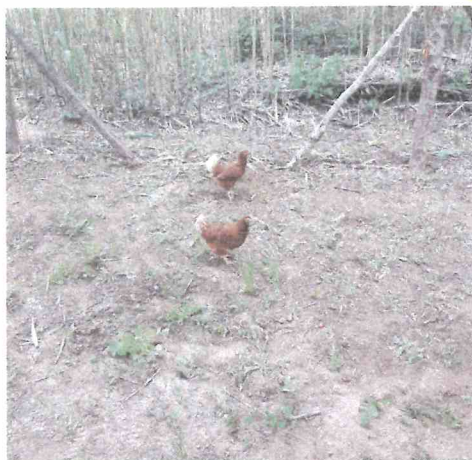
Les travaux de construction du City Stade inscrit dans le programme de la liste « DOUZENS PARTAGEONS DEMAIN » débuteront début juillet. Ce projet, qui représente une dépense d'investissement de 53.000 euros, sera financé de la manière suivante :

- ⇒ Subvention par l'Agence Nationale du Sport : 10.600,00 €
- ⇒ D.E.T.R : 5.308,10 €
- ⇒ Conseil Départemental de l'Aude : 10.616,00 €
- ⇒ Région Languedoc Roussillon : 10.500,00 €
- ⇒ Autofinancement : 15.975,90 €



City Stade actuel

Opération « dotation premières poules »



L'opération dotation Premières Poules a connu un véritable succès.

Plus de 70 gallinacés ont été retenus par nos concitoyens.

De quoi espérer faire diminuer fortement les déchets dans nos ordures ménagères et d'apprécier de manger de bons œufs frais.

Réhabilitation salle du stade

La commission « Travaux-Aménagement » réunie le 19 avril dernier a étudié le projet de réaménager l'espace cuisine-bar de la salle du stade.

Les travaux de démolition de l'existant seront réalisés en régie et avec l'aide des bénévoles du RC Alaric.

Les travaux de réaménagement seront réalisés par des artisans.

Nids de poule

Les agents communaux ont procédé au bouchage de divers nids de poule sur les voies de circulation du village.

Le S.I.C. (Syndicat Intercommunal de Cylindrage) interviendra prochainement au cours de plusieurs journées afin de réparer les nids de poule sur les routes (traverses) en appliquant de l'enrobé à froid.

Vie communale ...

Café Restaurant ancienne Gare

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne gare en café restaurant touchent à leur fin.

L'ouverture de ce lieu est imminente !

Un café-restaurant dans un village est un lieu de vie où le lien social se tisse inlassablement.

A bientôt de nous revoir le temps d'un
« **Art & Gourmand** ».



Rétrocession voirie lotissement Coteaux de l'Alaric

Par décision du Conseil Municipal dans sa séance du 15 mars 2021, il a été décidé d'accepter la cession de la voirie du lotissement « les Coteaux d'Alaric » dénommée « rue Didier Codorniou » pour l'euro symbolique.

Cette cession sera effective dès après l'achèvement de la dernière maison restant à construire ; les frais de l'acte de cession seront à la charge du cédant.

Animations estivales

En suite des dernières annonces de Monsieur le Président de la République, les animations pour l'été qui arrivent pourront avoir lieu en plein air. Ainsi les traditionnels marchés du mercredi, la fête du 14 juillet et celle du 15 août seront organisés.

Tous les volontaires pour prêter main forte sont les bienvenus.



Une réunion est prévue avec l'ensemble des bénévoles le lundi 21 juin 2021 à 18h00 à la Mairie.



...Vie communale

Convention Mairie-Vétérinaire stérilisation chats errants

Une convention pour la capture des chats en vue de leur stérilisation a été signée entre la commune et la clinique vétérinaire des docteurs MAYER & MANIN située à LEZIGNAN CORBIERES.

Les périodes de campagne de capture des chats non identifiés seront précédées d'une information de la population, par affichage, publication, mailing.

La capture des chats sera réalisée par les services de la Mairie ou leur délégataire.

La commune prendra en charge le transport ainsi que les frais d'actes chez le vétérinaire.

Après réalisation des actes vétérinaires, les chats seront remis sur leur lieu de capture.

Fleurissement—Elagages—Tonte herbes

HERBES

Un peu de soleil et quelques gouttes de pluie. Il n'en faut pas plus pour voir revenir les herbes folles sur nos trottoirs. Ces herbes prolifèrent depuis l'interdiction de l'utilisation de produits phytos par les communes. Il n'y a rien de plus normal, n'en déplaise à ceux qui critiquent mais qui oublient que c'est le propriétaire ou le locataire qui est chargé d'entretenir le trottoir public devant sa maison.

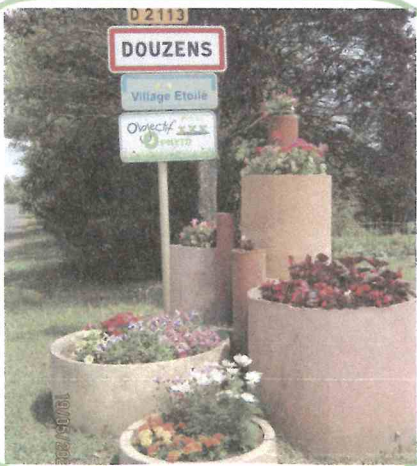
Les services techniques de la commune ont commencé les opérations de tonte et désherbage manuel.

Merci d'avance pour votre participation.

FLEURISSEMENT

Les services techniques ont commencé à fleurir les bacs dans la commune.

L'été approche à grands pas ! ☀



Elections Régionales et Départementales

La crise sanitaire a éprouvé chacun d'entre nous depuis plus d'un an. Le desserrement progressif des restrictions de déplacement nous incite à profiter pleinement de ces moments de liberté retrouvée, notamment avec l'arrivée des beaux jours. Quoi de plus normal et légitime ?

Il n'en demeure pas moins que le fonctionnement normal de notre vie démocratique doit être assuré avec ferveur sur notre commune. Si nous avons la chance de vivre dans un pays démocratique nous conférant de nombreux droits, il impose également en retour certains devoirs. Celui de voter en est un.

Les 20 et 27 juin auront lieu les élections régionales et départementales. Ces élections sont importantes pour notre commune, la Région et le Département étant nos partenaires privilégiés.

Toutes les précautions sanitaires seront respectées lors du scrutin afin que vous puissiez venir voter en toute sécurité.

Par ailleurs, vous avez aussi la possibilité d'utiliser le vote par procuration, La notice ci-après vous explique les modalités du vote par procuration et vous pouvez venir à la Mairie pour tous renseignements complémentaires.

INFORMATIONS SUR LE VOTE PAR PROCURATION

Pour les élections régionales et départementales de juin 2021, le jour du vote, un électeur peut détenir 2 procurations.

Comment faire la démarche ?

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le téléservice, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne ;
- Imprimer le formulaire disponible sur internet, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet ;
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

Dans quels délais faire la démarche ?

La démarche doit être faite le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration.

Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'au jour du vote, mais, en pratique, l'électeur risque de ne pas pouvoir voter si la mairie n'a pas reçu la procuration à temps.